

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur Général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 20 décembre 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur Général arrivera à l'entrée principale de l'Hôtel du Parlement à deux heures et demie de l'après-midi, le mardi, 8 janvier, 1957, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, il se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la cinquième session du vingt-deuxième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur Général,
LIONEL MASSEY.

L'honorable

Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai une fois de plus le plaisir de vous souhaiter la bienvenue alors que vous reprenez vos fonctions parlementaires en cette nouvelle année.

C'est l'instabilité qui persiste au Moyen-Orient et en Europe orientale qui caractérise encore la scène internationale.

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth, de maintenir bien vivante l'Alliance du monde occidental, d'apporter une contribution efficace, sous l'autorité des Nations Unies, à la surveillance de la cessation des hostilités entre Israël et l'Égypte, et à la réalisation d'un règlement permanent des problèmes du Moyen-Orient.

La venue au Canada, au cours de ces dernières semaines, des premiers ministres de Ceylan et de l'Inde est de nature à raffermir les liens qui unissent les nations du Commonwealth dans leur constant désir de coopérer à la sauvegarde de la paix, de la liberté et du progrès.

La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Au Moyen-Orient, les militaires canadiens qui font partie de la Force d'urgence des Nations Unies, proposée par le Canada à l'Assemblée générale, accomplissent un travail utile au maintien de la paix dans le monde.

Les Nations Unies ont aussi servi à attirer l'attention du monde sur la répression brutale de l'héroïque peuple hongrois impatient de secouer le joug de l'impérialisme soviétique. L'étendue des problèmes humanitaires qui ont surgi à la suite de l'intervention soviétique rend nécessaire l'union des efforts de plusieurs pays. Par l'intermédiaire des Nations Unies et de la Croix-Rouge, et en coopération avec le gouvernement d'Autriche, le Canada fait sa part pour secourir ceux qui souffrent et pour aider les réfugiés à s'établir ailleurs.

On a grandement facilité l'entrée au Canada des réfugiés hongrois et on leur a fourni, à titre gratuit, le transport d'Autriche à de nouveaux foyers en notre pays. Déjà des milliers de ces Hongrois ont été accueillis au Canada et nous comptons que des milliers d'autres nous arriveront au cours de l'hiver et du printemps. Il y a aussi les immigrants des îles Britanniques dont le nombre s'accroît sensiblement, qui se préparent à quitter cette année leur pays pour le Canada.

Les événements récents ont raffermi la conviction de mes ministres de l'importance de chercher des solutions aux problèmes internationaux par l'entremise des Nations Unies et de maintenir les principes de la charte des Nations Unies par tous les moyens pratiques et efficaces. Mes ministres demeurent convaincus, toutefois, que tout en travaillant à atteindre cet objectif constructif et de longue portée, les nations occidentales doivent demeurer fortes et unies dans leurs moyens de défense et leur diplomatie, afin d'empêcher toute action agressive dont elles pourraient être l'objet et afin de diminuer la tension internationale.

Le développement économique au Canada accuse un excellent progrès. L'expansion est manifeste dans chaque partie du pays. L'exploitation et l'utilisation de nos ressources naturelles progressent à grands pas, de même que nos industries et nos villes. L'emploi a atteint un niveau sans précédent. Une fois de plus, la Providence nous a favorisés de bonnes récoltes. Le commerce extérieur a connu une activité beaucoup plus considérable l'an dernier que dans les années antérieures. Les Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, ont pu profiter des avantages de ce climat économique stimulant.

En vérité, notre expansion économique a été si rapide qu'elle a lourdement taxé nos disponibilités en fait de main-d'œuvre et de matériaux de types divers dont nous avons besoin pour exécuter les nombreux projets déjà entrepris. La course aux épargnes en vue de financer tous ces projets a provoqué une augmentation des taux d'intérêt. On a dû prévenir une expansion demeurée de l'offre de fonds afin d'enrayer les tendances inflationnistes et les programmes financiers de mon gouvernement ont parallèlement visé à entraver ces mêmes tendances.

En ces quelques derniers jours, un grave différend industriel a conduit à l'arrêt du travail sur l'un des principaux chemins de fer du Canada, en dépit d'un recours à tous les moyens normaux de conciliation. Mes ministres se sont particulièrement efforcés et s'efforcent encore d'aider les parties en cause à en arriver à un règlement à l'amiable.

La Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a produit un rapport préliminaire dont vous prendrez connaissance bientôt.

Vous serez invités à approuver un projet de loi visant à établir un Conseil des arts, des humanités et des sciences sociales du Canada, afin de donner un nouveau stimulant au savoir et à la culture au Canada. En adoptant cette loi, vous serez invités à faire une dotation audit Conseil, afin de lui permettre de remplir sa mission avec le maximum de latitude possible.

Comme il importe que nos universités soient en mesure de répondre aux demandes croissantes qu'elles recevront d'un nombre de plus en plus grand de jeunes Canadiens, vous serez invités à approuver une autre subvention à l'intention du Conseil des arts, qui la répartira entre les universités pour les aider à financer certains de leurs projets de construction qui s'imposent. On vous demandera également d'approuver que les subventions annuelles accordées aux universités soient doublées et d'autoriser que ces subventions soient versées à la Conférence nationale des universités canadiennes pour être réparties entre les institutions reconnues de haut savoir.

Vous serez saisis d'une mesure législative destinée à réviser et à accroître le programme fédéral de subventions aux gouvernements provinciaux visant à aider à la formation technique et professionnelle.

On se propose de recommander la création d'un comité sénatorial chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent.

Vous serez saisis d'un projet de modification étendant la portée de la Loi sur les subventions aux municipalités en vue d'autoriser le paiement de subventions tenant lieu de taxes à l'égard des propriétés de l'État situées dans toutes les municipalités où ces propriétés bénéficient des services municipaux ordinaires.

Un projet de modification à la Loi sur l'indemnisation des marins marchands vous sera soumis en vue d'apporter les améliorations appropriées à l'échelle des indemnités versées aux marins invalides et aux personnes à la charge des marins décédés.

Vous serez invités à étudier un projet de loi tendant à donner effet à une convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique-Nord.

Un projet de modification à la Loi sur la Convention relative aux pêcheries du saumon sockeye, en vue d'y inclure le saumon rose, vous sera également soumis.

Vous serez saisis d'une revision de la loi concernant les drogues narcotiques à la lumière du rapport présenté par le comité sénatorial qui a enquêté sur l'usage des stupéfiants au Canada.

D'autre part, vous serez appelés à étudier un projet de loi visant au maintien de la Commission canadienne du blé à titre d'agence exclusive de vente du blé, de l'avoine et de l'orge que produisent nos provinces de l'Ouest.

Un autre projet de loi sera déposé en vue de la division du Musée national du Canada en deux musées, dont l'un deviendrait le Musée canadien d'Histoire naturelle et l'autre, le Musée canadien de l'Homme.

Vous aurez aussi à examiner une revision de la Loi sur la Commission du district fédéral.

Vous serez saisis, en outre, de modifications de détail à un certain nombre d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à la continuation des services et des paiements prévus en vertu de l'autorité du Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la divine Providence de vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Vaillancourt, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., présente au Sénat un Bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le bill est alors lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion de l'honorable sénateur Vaillancourt, appuyé par l'honorable sénateur Woodrow, pour l'honorable sénateur Macdonald, C.P., il est—

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération le mardi 15 janvier 1957.